



Brunoy, le 17 JUIN 2025

Direction Générale Adjointe
Direction de la Transition Ecologique
N/Réf : FD/SSA/HW - I.2025-06-586
Affaire suivie par Hugo WIBER
01.60.47.90.61
hwiber@yvs.fr

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES
39 bis – 41 rue de Châteaudun
75 009 PARIS

A l'attention de Monsieur Laurent PROBST
Directeur Général

Objet : Demande d'étude sur la desserte en transport du futur quartier Joffre à Draveil

Monsieur le Directeur Général,

Un projet porté par la commune de Draveil prévoit la requalification de l'ancien hôpital Joffre situé au sein du quartier de Champrosay. Le projet, plurifonctionnel, vise entre autres la création de nouveaux logements, d'une résidence senior et d'un bâtiment dédié à une activité hôtelière. C'est ainsi un nouveau quartier qui va naître et la question de l'offre de mobilité y est centrale pour les futurs habitants dont les premiers sont attendus à l'horizon 2028.

Nous souhaitons par conséquent, et comme le prévoit la convention partenariale qui lie Île-de-France Mobilités à l'Agglomération, qu'une étude de desserte en transport en commun du futur quartier soit réalisée et notamment la liaison avec la gare de RER de Ris-Orangis.

Par ailleurs, autour de cette dernière et au-delà de la seule question de ce nouveau quartier, il serait souhaitable d'améliorer le stationnement vélo, en particulier côté Seine afin d'éviter aux cyclistes venant de Draveil de traverser la voie ferrée.

Les services de l'Agglomération et de Draveil sont à votre disposition pour toute précision et afin de travailler en ce sens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Richard PRIVAT
Maire de Draveil

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne



Outlook

TR: Draveil, mise en compatibilité du PLU, site Joffre

À partir de JOYEUX Aline <aline.joyeux@onf.fr>

Date Ven 11/07/2025 16:33

À Dominique DEZORET <ddezoret@mairiedraveil.fr>

Cc FAIVRE Juliette <juliette.faivre@onf.fr>

Bonjour Monsieur

Comme demandé, je vous transmets le retour de nos techniciens de terrain concernant la mise en compatibilité du PLU de Draveil

Pour ce qui est du territoire avec la forêt domaniale, il n'y a pas de risque pour la lisière car le mur de délimitation est déjà présent et étanche.
Par contre, dans la situation qui nous concerne, l'arrêté de protection de la forêt en lien avec une construction de bâtiments implique un périmètre des 50 mètres par rapport au massif, nous tenions juste à le rappeler sachant que le bâtiment actuel respecte cette règle.

Vous souhaitant bonne réception

Bien cordialement

Aline JOYEUX

Chargée de gestion foncière

Agence Territoriale Ile de France Est

217 bis rue Grande - 77300 Fontainebleau

Tél : 07 60 80 69 55

www.onf.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

